

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 22 FEVRIER 2024****Nombre de
membres :**

En exercice : 16
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Votants : 13

**Date de
convocation et
d'affichage :**

16 février 2024

Numéro :
D20240222_68**Objet :**

Attribution d'une
aide financière à la
Mairie de Mionnay
concernant le
souvenir de M.
Alain Chapel

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, à 8 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	E. FLEURY

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La commune de Mionnay sollicite la Communauté de Communes pour obtenir une aide financière pour la création d'un documentaire vidéo en souvenir de M. Alain Chapel.

Il est proposé au Bureau Communautaire de statuer sur l'attribution d'une aide financière ou d'un fonds de concours Patrimoine pour la création d'un documentaire vidéo en souvenir de M. Alain Chapel.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour et 1 abstention :

- **D'accorder** une aide financière d'un montant de 1000 € à la commune de Mionnay pour la création d'un documentaire vidéo en souvenir de M. Alain Chapel,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 22 février 2024.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

